

RENFORCEMENT DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (AFRIQUE)



Le Projet *Renforcement des Services Vétérinaires dans les Pays en Voie de Développement* est un Projet d'une durée de 3 ans, financé par l'Union européenne, à travers le Parlement européen et la Commission européenne, visant à une amélioration des Services Vétérinaires en Afrique pour une gouvernance efficace, et assurer la sécurité sanitaire, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments pour ses citoyens.

Le Projet cible spécifiquement la mise en conformité des Services Vétérinaires africains avec les normes de l'*Organisation Mondiale de la Santé Animale* (OIE) en matière de qualité des Services Vétérinaires.

Ces normes et lignes directrices internationales de l'OIE constituent la base des évaluations indépendantes extérieures conduites dans les pays sur la qualité des Services Vétérinaires et des systèmes de santé animale. Ces dispositions ont été adoptées démocratiquement par tous les Membres de l'OIE. Une méthodologie spécifique a été mise au point et l'OIE a publié un «*Outil OIE pour l'évaluation des performances des Services Vétérinaires*» (l'Outil PVS de l'OIE) qui est au cœur du présent Projet car il permet aux Services Vétérinaires nationaux d'établir quel est actuellement leur niveau de performance, d'identifier des lacunes et faiblesses par rapport aux normes internationales de l'OIE, et de définir leurs priorités.

Le Projet est constitué de deux composantes. La première composante porte sur le renforcement des Services Vétérinaires nationaux en Afrique (résultats escomptés 1 - 3), et la seconde sur la lutte contre la rage et l'élimination de cette maladie au Kenya et en Afrique du Nord (résultats escomptés 4 - 5). Au total il y a donc 5 résultats à atteindre :

■ Progressivement mettre les services vétérinaires nationaux en conformité avec les normes de l'OIE à travers la mise en œuvre des missions du Processus PVS de l'OIE et de leurs recommandations.

■ Améliorer le cadre législatif des services vétérinaires africains.

■ Développer un système, basé sur l'Outil PVS, permettant aux *Communautés Economiques Régionales* (REC) d'exploiter les données provenant des missions nationales du Processus PVS, menées dans leurs États-Membres pour développer, par exemple, des plans d'investissements régionaux.

■ Au niveau national, appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique national pour l'élimination de la rage humaine au Kenya, en collaboration avec des partenaires concernés.

■ Au niveau régional, mettre en place une banque régionale OIE de vaccins pour la rage canine en Afrique et fournir une expertise technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales (en Afrique du Nord).

Le projet a débuté en décembre 2015 et se termine en décembre 2018. Le budget total du projet s'élève à 3,5 millions d'euros ■

PROGRESSIVEMENT METTRE LES SERVICES VÉTÉRINAIRES NATIONAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DE L'OIE A TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DU PROCESSUS PVS DE L'OIE ET DE LEURS RECOMMANDATIONS



Le Processus PVS constitue une évaluation et une analyse de la manière dont un pays peut améliorer ses politiques et stratégies visant à promouvoir une gouvernance vétérinaire efficace et durable.



En Afrique, 51 pays, et plus spécifiquement 51 Services Vétérinaires, participent activement à ce processus et sont chargés d'identifier leurs principaux problèmes ou besoins, et de définir des stratégies et des activités pour améliorer leur fonctionnement et le respect des normes internationales de l'OIE.

Les rapports de mission PVS documentent les résultats de ces missions et fournissent aux gouvernements des plans d'action détaillés et des programmes.

Le Projet SVSDC+R a pour but de soutenir le suivi et la mise en œuvre des recommandations des évaluations des *Performances des Services Vétérinaires* (PVS), y compris en renforçant l'élaboration des cadres réglementaires requis, à travers des efforts de formation à l'échelle régionale, des appuis au niveau national et en aidant les Communautés Economiques Régionales à concevoir des plans et des programmes d'investissement efficaces et durables au niveau régional ou sous-régional, sur la base d'évaluations de pays basées sur le PVS.

Un forum de réflexion sur le Processus PVS, financé en partie par le projet SVSDC + R, a récemment eu lieu (avril 2017) et a formulé des recommandations pragmatiques,

susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs susmentionnés, en particulier en ce qui concerne l'engagement avec les Communautés Economiques Régionales, l'intégration des missions du Processus PVS dans les cycles de planification stratégique des Services vétérinaires et de leurs ministères de tutelle, ainsi que le soutien au renforcement des compétences au sein des pays en matière d'auto-évaluation et la formulation de missions PVS-sur-mesure, par ex. en mettant l'accent sur la résistance aux antimicrobiens ou l'éradication de la *peste des petits ruminants* (PPR).

Douze (12) missions du Processus PVS sont programmées d'ici la fin du projet. Jusqu'à présent, toutes les missions ont été financées grâce à d'autres sources de financement. Toutefois, à partir d'août 2017 toutes les missions du Processus PVS en Afrique seront réalisées sur fonds du projet SVSDC + R ■

AMELIORER LE CADRE LEGISLATIF DES SERVICES VETERINAIRES AFRICAINS



La législation vétérinaire est un élément essentiel des dispositions nationales qui permettent aux autorités vétérinaires de remplir leurs fonctions clés, notamment la surveillance épidémiologique, la détection précoce et la notification des maladies animales (y compris les zoonoses), la réaction rapide aux urgences sanitaires, ainsi que leur prévention et leur contrôle, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et le bien-être animal ainsi que la certification sanitaire appropriée des animaux et des produits d'origine animale destinés à l'exportation. Face à la croissance du commerce mondial et aux changements climatiques conduisant à l'émergence ou la ré-émergence de certaines maladies susceptibles de franchir rapidement les frontières internationales, les Services vétérinaires doivent être soutenus par une législation moderne et efficace. C'est la raison pour laquelle l'élaboration et la mise en œuvre efficaces de la législation sont inscrites parmi les 47 compétences critiques identifiées dans l'Outil PVS de l'OIE pour l'évaluation des *Performances des Services Vétérinaires*.

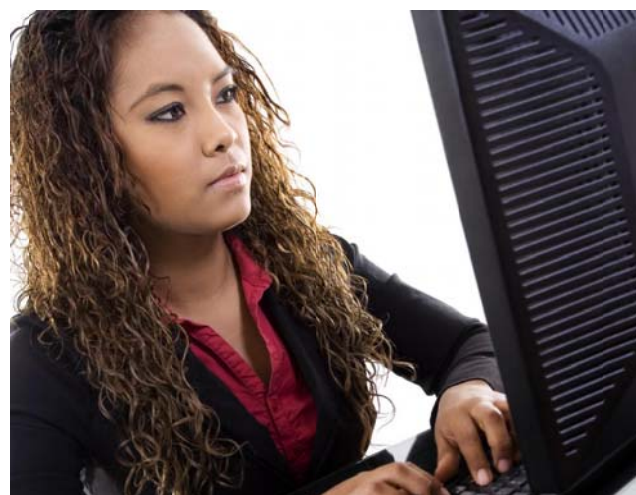
Le projet SVSDC+R soutient la modernisation de la législation vétérinaire à travers le *Programme d'Appui à la Législation Vétérinaire* (PALV) de l'OIE. À la suite d'une évaluation des performances des services vétérinaires réalisée à l'aide de l'Outil PVS, et sur simple demande des Membres sur une base volontaire, l'OIE conduit des missions pour porter assistance aux gouvernements désireux de moderniser l'arsenal législatif national et aide,

par ce moyen, les services vétérinaires à se conformer aux normes de l'OIE.

Au terme d'une mission d'identification *initiale*, le pays peut demander à l'OIE de poursuivre sa collaboration en signant une convention d'assistance, dans l'objectif de moderniser la législation vétérinaire nationale. Moyennant un protocole d'accord, le pays fournit alors les moyens nécessaires (telle qu'évaluée par la mission) pour rédiger une nouvelle législation et l'OIE fournit un expert pour conseiller le pays. Ce suivi - conseil est principalement assuré par correspondance (à distance) complétée, sur une période de 12 mois, par une ou deux missions de l'expert dans le pays. L'OIE peut également obtenir la participation d'autres experts au cours de l'exécution du protocole d'accord. Ces accords sont mis en œuvre (en date du 31 mai 2017) dans les pays suivants :

Burkina Faso
Côte d'Ivoire
Gabon
Maurice
Ouganda (clôturé)
Sénégal
Tunisie ■

DEVELOPPER UN SYSTEME, BASE SUR L'OUTIL PVS, PERMETTANT AUX COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES D'EXPLOITER LES DONNEES PROVENANT DES MISSIONS NATIONALES DU PROCESSUS PVS, MENEES DANS LEURS ETATS-MEMBRES POUR DEVELOPPER DES PLANS D'INVESTISSEMENTS REGIONAUX



L'OIE développera et validera une méthodologie basée sur une analyse approfondie des rapports du Processus PVS, réalisés dans un pays, en particulier les rapports PVS d'Analyse des Ecart. La méthodologie identifiera les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration d'un plan régional de développement ou d'investissement, ainsi que les parties prenantes qui devront être consultés (à tous les niveaux : national, régional et international). La méthodologie permettra également d'identifier où, quand et comment les pays partenaires peuvent investir de manière optimale et efficace, pour ensuite identifier les

investissements susceptibles de pouvoir être menés au niveau régional.

Par ailleurs, cette méthodologie sera validée avec les partenaires impliqués dans le secteur de l'élevage en Afrique, y compris l'UA-BIRA, la FAO et les *Communautés Economiques Régionales* (CER).

Enfin, l'approche sera validée à travers deux projets (sous régionaux d'investissement en Afrique).

L'OIE travaille actuellement à la conception d'une base de données qui permettrait de capter des informations d'une manière standardisée. Au centre de cette démarche, le concept de « profils - pays », c'est-à-dire le nombre et la présentation d'informations qui devraient être disponible pour tout pays engagé dans le Processus PVS, permettant aux parties intéressées de les exploiter, que ce soient des agences techniques (régionales et internationales), des CER ou des bailleurs de fonds ■

AU NIVEAU NATIONAL, APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL POUR L'ELIMINATION DE LA RAGE HUMAINE AU KENYA, EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES



Dans le cadre d'un vaste consortium de bailleurs, agences techniques et organisations de la société civile, l'OIE, grâce au projet SVSDC + R, soutient la mise en œuvre du Plan stratégique pour l'élimination de la rage humaine au Kenya d'ici 2030.



Ce Plan stratégique définit les différentes étapes envers une réduction systématique du risque de la rage par la vaccination-en-masse de chiens, la prophylaxie ante- et post-exposition et la vulgarisation / sensibilisation. Cette stratégie est basée sur les activités prévues par les Ministères de la Santé et de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches au niveau national, conformément à l'approche échelonnée du GARC pour l'élimination de la

rage (*Stepwise Approach to Rabies Elimination* ou SARE) ; permettant de passer d'un état endémique à une absence de la maladie. Six (6) étapes sont anticipées, chaque étape prévoyant un ensemble d'activités qui sera basé sur la phase précédente afin de réduire progressivement le risque de la maladie.

Le présent projet soutient l'étape 1 et 2 de cette stratégie dans un certain nombre de comtés au Kenya et en informe la communauté internationale à travers le réseau approprié du GARC pour l'Afrique (*Pan-African Rabies Control Network* ou PARACON) tout au long de sa mise en œuvre.

En août 2016, un *Comité national de coordination pour l'élimination de la rage* (NRECC) a été mis en place et est responsable de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie d'élimination de la rage.

En outre, un téléphone vert (gratuit) pour signaler les morsures de chien a été mis en place et 400 000 doses de vaccins antirabiques ont été livrées à partir de la banque de vaccins antirabique de l'OIE en octobre 2016 et en octobre 2018.

A ce jour (août 2018), 151 000 chiens ont été vaccinés dans le comté de Siaya depuis décembre 2016 et une surveillance active de la rage est en cours dans les comtés de Siaya, Kitui, Machakos, Nandi, Kisumu et Makueni, accompagnée d'études sur l'écologie des chiens ■

AU NIVEAU REGIONAL (1), FOURNIR UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES REGIONALES (EN AFRIQUE DU NORD)



Dans la région de la Méditerranée, le *Réseau Méditerranéen de Santé Animale*, REMESA, joue un rôle central de coordination en facilitant la définition d'une approche régionale pour le contrôle et l'éradication de la rage, ainsi que la mise en place de campagnes de vaccination de masse de chiens errants. Le réseau REMESA repose sur les Services vétérinaires de chaque pays, qui souscrivent à ses objectifs.

Le projet SVSDC+R couvre un certain nombre de pays REMESA en Afrique du Nord, à savoir :

Algérie,
Maroc,
Tunisie.

Grace à la banque de vaccins antirabiques de l'OIE, un total de 500 000 doses de vaccins a été livré à la Tunisie afin d'appuyer sa campagne de vaccination.

Les Services Vétérinaires de la Tunisie ont bénéficié de deux ateliers de formation (mai et septembre 2017) visant la gestion de populations de chiens errants (principalement les techniques de capture). Par la suite, un premier Centre Municipal pour la stérilisation et la vaccination des chiens errants a été établi à Tunis.

AU NIVEAU REGIONAL (2), METTRE EN PLACE UNE BANQUE REGIONALE OIE DE VACCINS POUR LA RAGE CANINE EN AFRIQUE



Début 2016, l'OIE a lancé un appel d'offres international, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la sélection de fabricants de vaccins antirabiques, afin de poursuivre l'approvisionnement du mécanisme de banque de vaccins contre la rage de l'OIE, initialement établi en 2012. Cet appel a permis, en outre, de relancer la concurrence entre les fabricants de vaccins.

À la suite des réunions du comité d'ouverture des offres et du comité de sélection pour la banque de vaccins antirabiques de l'OIE, deux fabricants de vaccins antirabiques ont été sélectionnés et approvisionnent actuellement la banque de vaccins contre la rage.

Suite à une demande formelle reçue par l'OIE de la part du

Kenya en 2016 et en 2018,
Tunisie en 2017 et en 2018,
Érythrée en 2018, et
Bénin en 2018,

plus d'un millions de doses de vaccins contre la rage ont été livrés par l'intermédiaire de la banque de vaccins antirabiques de l'OIE sur fonds du projet SVSDC+R.

Grace au fonds d'autres projets gérés par l'OIE ou par des bailleurs de fonds à l'OIE, l'OIE a également pu fournir des vaccins antirabiques à d'autres pays.

En Afrique, les pays bénéficiaires incluent jusqu'à présent :

Gambie,
Mali,
Namibie,
Sénégal,
Tanzanie et
Togo grâce aux projets gérés par l'OIE;

Burkina Faso,
Ghana et
Tanzanie grâce aux achats (directs) de pays;

Tchad et
Mali grâce aux achats facilités par l'*Institut Tropical et de Santé Publique Suisse* ;

Afrique du Sud
République Centrafricaine (RCA) et
Tanzanie grâce à l'appui de l'OMS, et

Côte d'Ivoire grâce à l'appui de la FAO.

Avec le concours de SVSDC+R, plusieurs outils de communication ont été développés pour promouvoir le concept de banque de vaccins antirabiques de l'OIE en Afrique et au-delà :

**BANQUE DE VACCINS
ANTIRABiques DE L'OIE**
Vacciner des chiens aujourd'hui
pour sauver des vies humaines demain

QUEL FONCTIONNEMENT ?

La rage tue une personne
toutes les 15 minutes.
La plupart du temps, un enfant.
Plus de 95 % des cas sont causés
par des morsures de chiens infectés.

La meilleure façon d'éradiquer
la maladie est de la stopper
à sa source animale: les chiens.
En vaccinant 70 % des populations canines
dans les zones à risque, le nombre de cas humains
peut quasiment être réduit à néant.

En fournissant des vaccins de haute qualité, la Banque de vaccins de l'OIE aide les pays à mettre en œuvre des campagnes de vaccination et contribue à éradiquer la rage humaine transmise par les chiens.

oie ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

CONTACTS OIE

Dr. [Samuel Wakhusama](#) (Nairobi)
Dr. [Jocelyn Merot](#) (Tunis)
Dr. [Moetapele Leishwenyo](#) (Gaborone)
Dr. [Alain Dehove](#) (Paris)
Mme. [Emily Tagliaro](#) (Paris)
M. [Stéphane Renaudin](#) (Paris – banque de vaccins)



Le projet SVSDC+R est entièrement financé par le Parlement Européen et sa coordination et régie est confiée aux Service Européen d'Actions Externes (EEAS) de la Commission Européenne (Union Européenne)

SOURCE DES PHOTOS ■ L'addition, Matthew Muturi, Nicolas Denormandie, OIE Animal Welfare Platform for Europe, Patrick Bastiaensen, WiseGEEK, Zoonotic Disease Unit